

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 15 novembre 2021, à 19h30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à une distance de 20 m de l'emprise d'une voie ferrée au lieu de 30 m minimum, tel que stipulé, à l'article 84 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 420, chemin de Lotbinière, lot 2 593 513 et 2 593 509, zone P3P-05, district Mont-Soleil (dossier 2021-30224);
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans une zone de contrainte sonore identifiée au plan de l'annexe B du règlement de zonage numéro 1037-2017 malgré l'interdiction prévue à l'article 83 du ledit règlement au 128, rue des Moulins, lot 5 030 364, zone P4P-01, district Adamsville (dossier 2021-30273);
3. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une enseigne murale ayant une superficie de 4,50 m² et une enseigne détachée ayant une superficie de 3,10 m² au lieu de 2 m² maximum tel que stipulé aux articles 139 et 140 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 162, rue d'Adamsville, lot 2 928 566, zone P4P-05 et P5-03, district Adamsville (dossier 2021-30276);
4. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'un talus ayant une hauteur de 2 m au lieu de 0.6 m maximum tel que stipulé à l'article 176 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 138, rue des Irlandais, lot 2 930 697, zone P3M-04, district Lac Bromont (dossier 2021-30285);
5. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un mur de soutènement à 0 m de la limite de propriété au lieu de 0,5 m minimum et la construction d'un bâtiment accessoire situé à 0,59 m de la ligne latérale gauche au lieu de 0,9 m le tout tel que stipulé, respectivement, aux articles 178 et 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 178, rue du Saguenay, lot 4238186, zone P4P-33, district Mont-Soleil (dossier 2021-30286);

En conséquence, toute personne intéressée à intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure doit le faire par courriel, avant le lundi 15 novembre 16h00 à greffe@bromont.com. Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 29^e jour du mois d'octobre 2021.

La greffière,
Ève-Marie Préfontaine, avocate